

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	25
Absent :	1
Procurations :	7
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/51-2023

Rénovation énergétique : Gestion Technique des Bâtiments (GTB)

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023.

ENTENDU que le Fonds vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

ENTENDU que la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (incluant les équipements sportifs dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques) correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments existants visant à diminuer significativement leur consommation énergétique.

ENTENDU que pour être éligible en métropole, un projet devra permettre au moins 30% d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES).

CONSIDERANT que dans le cadre de son plan de sobriété énergétique et afin d'agir pour accélérer la réduction des consommations d'énergie des bâtiments municipaux, la collectivité a décidé de poursuivre ses travaux d'entretien de ses équipements en renforçant la prise en compte de l'amélioration de leur performance énergétique.

CONSIDERANT que les travaux concernent les bâtiments municipaux suivants :

- MJC
- Ecole des Genêts
- Ecole Pierre PUEL
- Ecole des Narcisses
- Ecole Jean LAROCHE
- Médiathèque Paul GERALDINI
- Centre Technique Municipal

CONSIDERANT que l'ensemble de ces équipements seront dotés d'un système de pilotage et régulation des systèmes de chauffage de type Gestion Technique des Bâtiments (GTB) pour un coût estimatif total de 172 000 € HT.

CONSIDERANT que ce système permettra de réguler la consommation de chauffage en fonction de l'utilisation de l'équipement en temps réel, de sa fréquentation et des températures intérieures et extérieures.

CONSIDERANT qu'à terme, le système de GTB permettra également de réguler la consommation électrique en termes d'éclairage, en fonction de la luminosité intérieure et extérieure, et de repérer les déperditions d'eau sur les divers réseaux municipaux afin de colmater au plus vite d'éventuelles fuites.

CONSIDERANT ainsi qu'afin de solliciter l'accompagnement financier de divers partenaires institutionnels sur ce projet, le plan de financement concernant la fourniture et pose de système de Gestion Technique des Bâtiments se définit comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Coût total du projet	172 000	Fonds Vert	46 000	26.74%
		DSIL	40 000	23.26%
		Conseil départemental	51 600	30.00%
		Ville d'Onet-le-Château	34 400	20.00%
Total	172 000 €	Total	172 000 €	100,00%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- autorise l'équipement des bâtiments communaux de système de Gestion Technique des Bâtiments tels qu'exposés ci-dessus,
- approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **17 AVR. 2023**